

Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'installation et
l'exploitation de casiers intelligents au Palais Nikaia à Nice

Contexte de l'AMI

La Palais Nikaia souhaite mettre à disposition une partie du domaine public en vue de l'installation et l'exploitation de casiers intelligents.

Le Palais Nikaïa est une salle de spectacle majeure située à Nice, 163 boulevard du Mercantour, accueillant chaque année de nombreux concerts, spectacles, événements culturels et manifestations sportives.

D'une capacité maximale de 9 000 spectateurs, entre 50 et 80 événements y sont accueillis chaque année, avec une fréquentation annuelle d'environ 250 000 visiteurs.

L'occupation du site relève du domaine public et donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire.

Objet de l'AMI

Dans le respect des principes de transparence et de mise en concurrence prévus notamment par l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), et dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'accueil du public, le Palais Nikaia souhaite mettre à disposition des spectateurs des casiers intelligents accessibles pendant les événements accueillis sur le site.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à identifier un opérateur en capacité de proposer, installer et exploiter un dispositif adapté aux usages d'une salle de spectacle de grande capacité recevant du public.

Conditions d'exploitation

L'attribution fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire. Celle-ci déterminera précisément l'ensemble des conditions d'occupation de l'espace.

Le dispositif devra permettre aux spectateurs de déposer et récupérer leurs effets personnels de manière autonome, sécurisée et simple d'utilisation.

Publicité et retrait des candidatures

La publicité de cet appel à manifestation est de trois (3) semaines à compter de la date de parution. Les dossiers de candidatures seront transmis par voie électronique après demande expresse à l'adresse courriel suivante :

marchés-dgaea@nicecotedazur.org

Modalités financières

L'occupation du domaine public donnera lieu au paiement d'une redevance dont le montant sera institué par le Conseil municipal et figurant au recueil des tarifs des services publics de la ville de Nice en vigueur.

Les candidats pourront proposer :

- Une redevance fixe d'occupation
- Une redevance variable basée sur le chiffre d'affaires
- Un modèle mixte

La salle se réserve la possibilité de négocier les modalités économiques avec les candidats présélectionnés.

Les candidats sont invités à proposer les conditions financières qu'ils envisagent dans leur offre.

Critères et modalités d'attribution / Critères d'attribution

Les candidatures seront appréciées à partir des réponses apportées dans le cadre de réponse et du dossier fournis par les candidats.

Il sera pris en compte et privilégié :

- De la qualité et de l'ergonomie de la solution
- De la fiabilité technique
- De l'expérience du candidat
- Des garanties de maintenance et de sécurité
- De la pertinence du modèle économique
- De l'intégration du dispositif dans l'environnement de la salle.

Attribution du point d'exploitation

Les points d'exploitation seront attribués à l'offre arrivée en première position du classement effectué à partir des critères indiqués ci-dessus.

Il sera éventuellement proposé une liste d'attente en cas de désistement.

Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être transmis avant la date limite indiquée dans l'avis de publication. Ils pourront être adressés par voie électronique ou postale à l'adresse suivante :

marches-dgaea@nicecotedazur.org

Les dossiers devront comporter :

- Une présentation de la société
- Des références similaires
- Une description technique du distributeur
- Des visuels ou fiches techniques
- Une proposition financière détaillée
- Les modalités d'exploitation et de maintenance
- Les délais de mise en œuvre.

Tout document permettant d'apprécier la qualité et la viabilité du projet pourra être joint au dossier.

Tout dossier incomplet pourra être écarté

Date limite de réception des offres

Mardi 7 juillet 2026 à 16 H 00